

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 avril 2023**

PROCES VERBAL

Après avoir été légalement convoqué le 24 mars 2023, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 5 avril 2023 à 19h00 en son sein au 33 avenue du Général de Gaulle à Viry Chatillon **sous la Présidence de Laurent SAUERBACH**, dans le respect des gestes barrières au regard de la crise sanitaire.

Administrateurs présents :

- Jérôme BERENGER
- Marie-France EECKHOUDT
- Christèle LECLERC
- Arielle MERRINA
- Laurent SAUERBACH
- Jean-Marie VILAIN

Absents excusés :

- Philippe LAGAUTERIE qui donne pouvoir à Jérôme BERENGER
- Aurélie TROUBAT qui donne pouvoir à M Jean-Marie VILAIN

Absent :

- Pierre BELL-LLOCH

Directeur de la Régie :

- Gilles MALAUSSENA

Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Michael GUYOT – Délégué du personnel
- Sandra MADEIRA – Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Aline WARDINI – Déléguée du personnel

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Jérôme BERENGER** est nommé secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

Sont votés à l'unanimité les points suivants :

- Le procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2023.



- Le Compte Administratif 2022 de la Régie « Eau des Lacs de L'Essonne » après que Laurent SAUERBACH ait quitté la salle et laissé sa place à Jean-Marie VILAIN comme Président de séance pour tout le temps de la durée du vote. Le CA fait apparaître les résultats suivants :
 - ✓ L'excédent de fonctionnement se monte à 858 300,38 € auquel s'ajoute l'excédent de 2021 de 168 517,71 €. Le résultat est donc de 1 026 818,09 €, montant qui devra être inscrit et affecté au budget supplémentaire 2023.
 - ✓ La section d'investissement prend en compte l'excédent de 65 525,94 € plus l'excédent de 2021 de 104 841,18 €, ce qui fait un résultat cumulé de 170 367,12 € qui devra également être inscrit au le BS 2023.
- Le Compte de Gestion 2022, après s'être assuré que le trésorier ait bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et mandats de dépenses émis sur l'exercice 2022, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.
- L'affectation des Résultats 2022

Affectation du résultat 2022	
Résultat de Fonctionnement N-1 <u>A) Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 858 300,38 €
<u>B) Résultats antérieurs reportés</u> ligne 02 du compte administratif N-1, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 168 517,71 €
<u>C) Résultat à affecter</u> C = A + B (hors restes à réaliser) (si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 1 026 818,09 €
<u>D) Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-)</u> D001 (Besoin de financement) R001 (Excédent de financement)	+ 170 367,12 €
<u>E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de Financement F (d+e)	0,00

Affectation du résultat 2022	
AFFECTATION : C = (G+H)	+ 1 026 818,09 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture de besoin de financement F	+ 900 000,00 €
2) H) Report en fonctionnement 002	+ 126 818,09 €
DEFICIT REPORTE D 002	

- Le Budget Supplémentaire 2023

Pour la section d'exploitation :

Nature	Dépenses	Recettes
002-excédent antérieur reporté		126 818,09 €
011- charges à caractère général	46 618,09 €	
014-redevances pollution et modernisation	20 200,00 €	
042-amortissements	50 000,00 €	
65- autres charges de gestion courante	10 000,00 €	
Total	126 818,09 €	126 818,09 €

Pour la section d'investissement :

Nature	Dépenses	Recettes
001- excédent antérieur reporté		170 367,12 €
1068- Autres réserves		900 000,00 €
21531- compteurs	115 000,00 €	
217531- branchements neufs	30 000,00 €	
217531- fuites	150 000,00 €	
217531- entretien des réseaux	185 367,12 €	
217531 - modernisation des réseaux	620 000,00 €	
2188 - matériel technique	20 000,00 €	
040- amortissements		50 000,00 €
Total	1 120 367,12 €	1 120 367,12 €

- À l'unanimité, le conseil d'administration prend acte et vote le Rapport d'activité du Service Public de l'Eau potable de 2022



- Les écrêtements

Synthèse des demandes d'écrêtement
Conseil d'Administration du 5 avril 2023

Adhérent		objet de la demande		montant facturé TTC			montant proposé à l'écrêtement TTC			reste à la charge du client
dossier	contrat	volume en m3	facture totale TTC	Eau	Assainissement	Total	Eau	Assainissement	Total	
				€	€	€	€	€	€	

ECRETEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

10.2023	8024315	81	341,44	190,54	150,90	341,44	4,07	42,23	46,30	295,14
11.2023	8023498	145	589,22	319,10	270,12	589,22	76,82	84,31	161,13	428,09
12.2023	6696615	1 828	7 766,38	4 361,10	3 405,28	7 766,38	1 903,60	2 814,07	4 717,67	3 048,71
13.2023	8023600	489	2 056,47	1 145,53	910,94	2 056,47	1 113,38	894,04	2 007,42	49,05
15.2023	1205016	300	1 310,81	677,38	633,43	1 310,81	588,65	597,53	1 186,18	124,63
SOUS TOTAL :							3 686,52	4 432,18	8 118,70	3 945,62

ECRETEMENT ASSAINISSEMENT

SOUS TOTAL :							0,00	0,00	0,00	0,00

HORS LOI WARSMANN

14.2023	6218237	713	3 298,46	1 792,99	1 505,47	3 298,46			857,33	
SOUS TOTAL :							0,00	0,00	857,33	0,00

TOTAL GENERAL :	3 556	15 362,78	8 486,64	6 876,14	15 362,78	3 686,52	4 432,18	8 976,03	3 945,62
------------------------	--------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Jérôme BERENGER



Secrétaire de Séance